

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
5 novembre 2024

Convocation :
30 octobre 2024

Publiée le :
30 octobre 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq novembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Laurence Dunand
Mme Élisabeth Giordano

Secrétaire de séance : Mme Laurence Dunand

1. Prévoyance des agents – participation et adhésion au contrat groupe

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu la circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
Vu le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le schéma régional de coopération, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;
Vu la délibération de conseil municipal en date du 08/02/2024 donnant mandat au mandat au Centre de gestion de la Sarthe, membre du groupement de commandes constitué des 5 centres de gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional et pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Vu l'accord collectif régional du 9 juillet 2024 relatif aux régimes de prévoyance complémentaires, à adhésion obligatoire, du personnel des centres de gestion des Pays de la Loire et des employeurs publics territoriaux ayant formalisé l'un de ces régimes ;

Vu l'accord collectif départemental du 12 septembre 2024 instituant un régime de prévoyance complémentaire, à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 15 octobre 2024 ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de :

- Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Mézières-sous-Lavardin ;
- Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de **90 %** du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- **Approuver** la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée, à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2 de l'accord national du 11 juillet 2023 ;
- **Décider que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de six mois**, conformément à l'article 2.8 de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;
- **Participer financièrement à la cotisation des agents, à hauteur de 50 % de la cotisation acquittée par les agents** au titre du régime de base à adhésion obligatoire.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
5 novembre 2024

Convocation :
30 octobre 2024

Publiée le :
30 octobre 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq novembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Laurence Dunand
Mme Élisabeth Giordano

Secrétaire de séance : Mme Laurence Dunand

2. Subvention au comité des fêtes

Vu la délibération du 10 août 2023, par laquelle le conseil municipal a octroyé une subvention exceptionnelle au comité des fêtes afin de soutenir la manifestation « guinguette », organisée le 26 août 2023 ; le conseil ayant considéré que cette manifestation doit être le temps fort annuel de l'activité festive et associative de Mézières, mais également rayonner au-delà des limites communales ;

Vu le renouvellement de l'évènement « guinguette » avec feu d'artifice le 24 août 2024 ;

Vu le courrier du 2 octobre 2024, par lequel le comité des fêtes sollicite a posteriori le soutien financier de la municipalité ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 300 € au comité des fêtes de Mézières-sous-Lavardin.

M. Guénolé Legagneux n'a pas pris part au débat ni au vote.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
5 novembre 2024

Convocation :
30 octobre 2024

Publiée le :
30 octobre 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq novembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guérolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Laurence Dunand
Mme Élisabeth Giordano

Secrétaire de séance : Mme Laurence Dunand

3. Choix de prestataire – aménagements du parc de la Guêpe

Vu la délibération du 3 octobre 2024 ;

Vu le devis D24040-2 de l'entrepreneur individuel Manouvrier Éric (Bois Naturel), pour l'installation de portails au parc de la Guêpe (jardin pédagogique) ;

Considérant que l'installation d'une clôture et portails apparaît prioritaire par rapport à l'installation de pergolas et treillis, prévu dans le devis retenu le 3 octobre 2024 mais qui ne sera finalement pas engagé ;

Considérant les aspects techniques et financiers du devis ;

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Retient le prestataire suivant :
 - « Bois Naturel », pour la fourniture et installation de portails au parc de la Guêpe ;
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Commune de Mézières-sous-Lavardin (Sarthe)

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
5 novembre 2024

Convocation :
30 octobre 2024

Publiée le :
30 octobre 2024

Conseillers :
- en exercice : 14
- *quorum* : 8
- présents : 12
- votants : 13

L'an deux-mille-vingt-quatre, le cinq novembre à 20 heures et 15 minutes, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Lucie Pousset	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault, donne pouvoir à Mme Laurence Dunand
Mme Élisabeth Giordano

Secrétaire de séance : Mme Laurence Dunand

Liste des délibérations :

1. Prévoyance des agents – participation et adhésion au contrat groupe
2. Subvention au comité des fêtes
3. Choix de prestataire – aménagements du parc de la Guêpe

Le maire, M. Killian Trucas

Le secrétaire de séance, Mme Laurence Dunand